



Certificat individuel Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « OPERATEUR » Primo certificat

Durée du stage : 14 heures	Horaire : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17 h00
Responsable de stage : Karine DEJEAN – Tél : 06 30 00 68 14 kd@raisonalpes.fr	
Formateurs : Karine DEJEAN, salariée de Raison'Alpes, Chargée de missions et Responsable de formation depuis 2014, animateur de formation « Certiphyto » depuis 2010	
Libellé du public : Employé effectuant des traitements avec des produits phytopharmaceutiques sans avoir une action de décision	
Coût de la formation : 400 € HT (TVA20%) soit 480 € TTC par personne	

PROGRAMME DE FORMATION

Objectif de la formation : les actions de formation ont pour objectifs d'acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, leurs connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé, de prévention des risques pour l'environnement et de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Module 1	4h00	Cadre réglementaire de l'utilisation, le positionnement, le transport, le stockage de produits phytopharmaceutiques : Etre capable d'utiliser un produit conformément à la réglementation Prévenir et identifier les risques pour l'environnement - Etre capable d'utiliser un produit sans risque pour l'environnement Visite de moyen de gestion des effluents
Module 2	7h00	Connaître et identifier les risques pour la santé de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques - Etre capable d'utiliser un produit sans danger pour soi et les autres Manipulation d'équipement de protection individuelle
Module 3	3h00	Définir une stratégie pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, présentation des techniques alternatives Etre capable de choisir le produit le plus adapté à une situation et de mettre en place une méthode alternative

Méthodes pédagogiques, techniques et encadrement :

- formation en salle sur support power point, Equipement de protection individuelle, phytobac, Ecobang, Fiche de donnée de sécurité, local phytopharmaceutique, texte de loi (arrêté, décret...)
- Etude de cas concrets,
- Echange entre participants
- quizz interne

Modalité d'évaluation des acquis de la formation :

- évaluation en fin de module et Test QCM obligatoire sur informatique (selon arrêté) de 20 questions avec un seuil de réussite de 12 bonnes réponses permettant de valider le « Certiphyto »
- remise d'une brochure permettant d'effectuer la démarche de demande de « Certiphyto »
- présence obligatoire du stagiaire durant la totalité de la formation
- remise d'une fiche d'évaluation de la formation
- remise d'une attestation de présence en fin de stage
- remise d'un livret récapitulatif de formation « Certiphyto, Opérateur »

DK/RA

V2 2017 – 07